

# ST<sup>2</sup> Open Source et Logiciels Libres (Mons, 16/12/2009)

Introduction économique des logiciels  
libres et Open Source

**Ir. Robert VISEUR**

*Assistant @ FPMs (UMons)  
Ingénieur de recherche @ CETIC*

# Qu'est-ce qu'un logiciel libre (ou Open Source)? (1/2)

- Le logiciel libre est défini par quatre libertés:
  - liberté 0 = liberté d'exécuter le programme
  - liberté 1 = liberté d'étudier le fonctionnement du programme
  - liberté 2 = liberté de redistribuer des copies
  - liberté 3 = liberté d'améliorer le programme et d'en publier les améliorations
- Accès au code source = condition nécessaire mais non suffisante!
- Pour l'Open Source: 10 critères (cfr. Open Source Definition sur [opensource.org](http://opensource.org)).

# Qu'est-ce qu'un logiciel libre (ou Open Source)? (2/2)

- Globalement, un logiciel libre est Open Source, et vice versa
  - Les différences sont surtout culturelles (éthique vs management)
  - Les licences sont globalement les mêmes (cfr. OSI et FSF)
    - => C'est la licence (libre) qui fait le logiciel (libre)!
- Si une des 4 libertés est manquante: ce n'est pas un logiciel libre!
  - > voir les licences « Canada Dry »: hybrides, communautaires,...

# Que changent ces licences ? (1/2)

- Les licences libres garantissent les 4 libertés (pas d'appropriation!).
- Les licences peuvent être permissives ou gauches d'auteur (=copyleft).
- Une licence permissive (ex.: BSD, MIT) permet le changement de licence (ex.: fork propriétaire).
  - Favorise une diffusion maximum de la technologie.
- Une licence gauche d'auteur (ex.: MPL, CDDL, LGPL, GPL) impose un "devoir contributif".
  - Favorise la mutualisation autour de la technologie.
- Le devoir contributif peut être étendu aux œuvres dérivées (ex.: ERP basé sur Qt sous GPL → GPL).

# Que changent ces licences ? (2/2)

- L'obligation de communication du code source intervient à la distribution.
- Elle est étendue à un usage comme SaaS avec l'AGPL.
- Deux conséquences:
  - Si votre application est à usage interne (80% du code source dans les entreprises), la modification reste interne.
  - Les modèles d'édition classiques (revenus sur les licences) ne marchent plus, sauf si...

# Comment vit-on des logiciels libres (1/3)

- La rémunération se fait généralement sur du service.
- Les services sont variés:
  - formation (ex.: Anaska),
  - intégration,
  - tierce maintenance applicative (ex.: Linagora),
  - support et intégration de produits d'édition (ex.: OpenERP, Nuxeo => cfr. édition Open Source),
  - hébergement d'applications (ex.: OpenERP, Nexedi),
  - ...

# Comment vit-on des logiciels libres (2/3)

- La rémunération peut aussi se faire sur les licences
  - = modèle de double licence (ex.: MySQL, Trolltech -avant Nokia-,... => cfr. édition Open Source)
    - 1 version "communautaire" du produit sous licence à fort devoir contributif (ex.: GPL),
    - 1 version commerciale du produit sous licence propriétaire.
- La coexistence des deux est rendue possible par un contrat de contributeur (ex.: *Accord de Contributeur Sun* ou SCA chez Sun Microsystems).
- Faisable aussi avec des licences permissives (ex.: ASL, BSD, MIT).

# Comment vit-on des logiciels libres (3/3)

- Globalement: grande diversité de modèles d'affaires!
- Rappel: existence de modèles hybrides (ex.: Jahia).

# Quelques spécificités dans la manière de travailler

- Généralement, développement collaboratif sur des forges (~ « usines » à produire du logiciel) en ligne (communautés).
  - Cas particulier des administrations: mutualisation (ex.: Tabellio, CommunesPlone).
    - Opportunité pour les entreprises de pouvoir proposer des services sur ces technologies issues du secteur public.
  - Cas particulier des entreprises: « coopétition » (ex.: OW2).
    - Mise en commun des développements sur des briques logicielles (souvent: infrastructure) faiblement pouvoir de différenciation, ensuite utilisées par les « coopétiteurs » sur des projets à forte valeur ajoutée.
- Gains: partage des coûts, innovation, qualité,...

# Logiciel libre et concurrence

- Certains logiciels libres deviennent des "standards" de fait
    - support par de nombreux prestataires
  - Les logiciels libres sont souvent basés sur des formats et standards (de données) ouverts
    - plus d'interopérabilité entre solutions techniques
- Ce que l'on souhaite obtenir: une meilleure pérennité, une plus grande indépendance, davantage de concurrence!

# Conclusion

- Définition précise de Libre / Open Source: attention aux imitations ;- )!
- Modèle de développement collaboratif (coopétition, mutualisation).
- Modèles d'affaires basés sur les services (mais système possible de doubles licence).
- A ma recherche d'un prestataire belge? Il y en a le choix! → ~100 sociétés reprises sur [www.logiciellibre.be](http://www.logiciellibre.be).

# Questions?

**Merci pour votre attention!**

**Des questions ?**

# Quelques communications sur le sujet (1/2)

- Robert Viseur. Accompagner les entreprises vers les modèles d'affaires du logiciel libre. Rencontres Mondiales du Logiciel Libre 2008. Mont-de-Marsan, 1 juillet 2008.
- Robert Viseur. Entreprises "Les modèles d'affaires du Libre". Rencontres Mondiales du Logiciel Libre 2007. URL: <http://www.logiciellibre.net/download/rmll2007-rv-business.pdf>
- Robert Viseur. Building Open Source Communities. Linuxdays 2007 (Centre de Recherche Public Henri Tudor). 1er février 2007, Luxembourg.
- Robert Viseur. Gestion de communautés Open Source. 12ème Conférence de l'Association Information et Management. 19 juin 2007, Lausanne.
- Matthieu Farcot & Robert Viseur. YAME in the KBE! Yet Another Mutualist Ecosystem. 12ème Conférence de l'Association Information et Management. 19 juin 2007, Lausanne.
- Robert Viseur. Entreprenariat et Open Source : modèles d'affaire et gestion d'entreprise. Journée du Libre 2006. CRP Henri Tudor. Luxembourg, 24 octobre 2006.
- Communication lors de la Journée Logiciel Libre du CETIC le 11 septembre 2003 sur le thème : « Aspects économiques et business models du Logiciel Libre ».
- Robert Viseur. Logiciels libres : les acteurs et leurs stratégies, L'Echo, 24 février 2004, p16.

# Quelques communications sur le sujet (2/2)

- Robert Viseur (2009). Enjeux du logiciel libre pour les pouvoirs locaux et provinciaux. Enquête privée.
- Robert Viseur (2009). Logiciel Libre à l'usage du service public. Digital Innovators Tour. 29 janvier 2009. Url: <http://www.robertviseur.be/download/digitalinnovatorstour-rv-200901290739.pdf>
- Robert Viseur et al. (2008). Mutualisation informatique dans le secteur public / Aspects méthodologiques. Réalisé dans le cadre d'une étude Easi-Wal (Commissariat EASIWAL E-Administration et Simplification).
- Robert Viseur (2006). Approche méthodologique de la mutualisation. Colloque "Services publics et mutualisation informatique : de la théorie à la pratique", jeudi 23 mars 2006, Parlement de la Communauté française.
- Robert Viseur (2006). L'application parlementaire Tabellio, une expérience belge de mutualisation. Colloque "Services publics et mutualisation informatique : de la théorie à la pratique". jeudi 23 mars 2006, Parlement de la Communauté française.

# Contact

## Ir. Robert VISEUR

Téléphone: +32(0)479660876

Courriel: *robert.viseur@ecocentric.be*

WWW: *http://www.robertviseur.be/*

CETIC: *http://www.cetic.be/*

FPMs: *http://mi.fpms.ac.be/*